

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté portant réglementation du stationnement
Bd du Pontel - VIC-LE-COMTE

Le Maire de la commune de VIC-LE-COMTE,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2, relatifs au stationnement et à la circulation,
- Vu la demande présentée par M. MUNIER Guy, 20, Impasse des Nobles – 63270 VIC-LE-COMTE, tendant à ce que le stationnement soit règlementé, Bd du Pontel, au droit du n° 110, commune de VIC-LE-COMTE, afin de permettre le stationnement des véhicules nécessaire aux travaux de déblaiement suite à l'effondrement du mur de son jardin,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit du n°110, Bd du Pontel, commune de VIC LE COMTE, le 8 août 2026 de 8H00 à 20H00, pour permettre le stationnement des véhicules nécessaires aux travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sur les lieux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Le Chef de Brigade de Gendarmerie de VIC-LE-COMTE,
- La Police Municipale,
- Au Centre Technique Municipal,
- A l'entreprise.

Fait à VIC-LE-COMTE, le 5 août 2026.

Pour Le Maire,
Le 2^{ème} Adjoint délégué,



Jean-Yves GALVAING

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié aux intéressés le : 06-08-2026.

